

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° 2023 / 166

Objet : Tarifs entrées spectacle

Le Maire de la ville de Montbard,

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 alinéas 2 ;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : le prix des entrées pour le spectacle ainsi qu'il suit : « **Je ne cours pas, je vole !** », présenté au public le **vendredi 15 mars 2024 à 20h30**, à l'Espace Paul Eluard, est fixé

- 15 € pour l'entrée individuelle « plein tarif », 12 € pour l'entrée individuelle « tarif réduit », pour les groupes (minimum 10 personnes), comités d'entreprises, étudiants (lycéens et collégiens) et demandeurs d'emploi et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.